



Risque de ne pas avoir la nationalité car en situation irrégulière

Par **needhelp**, le **23/01/2015** à **16:51**

Bonjour,

Je suis étrangère, pacsée avec un citoyen de l'union européenne. Mon APS (autorisation provisoire de séjour) a expiré il y a deux jours et la préfecture m'a refusé de faire la démarche de sollicitation de titre de séjour famille. Nous allons se marier bientôt et comme ça j'aurais mon titre de séjour. Mais cela n'empêche pas que je me trouve dans une situation irrégulière maintenant. Je suis en France depuis 5 ans (toujours légale), avec deux diplômes universitaires et un CDI. Je voudrais solliciter la naturalisation une fois que j'aurais mon titre de séjour (via mariage) mais j'aimerais connaître les risques que je vais prendre quand je vais déposer ma sollicitation de la nationalité française. Par ailleurs, si je travaille en situation irrégulière, est-ce que cela pose aussi un risque pour moi? Pour l'entreprise? Quand l'Etat fera l'analyse de mon dossier, sauront-ils que j'ai travaillé pendant une période "irrégulière"?

Merci pour votre retour